

cisions du Congrès a été mentionné plus haut à l'article IV, 2. Les frais du Congrès, en vue desquels nous avions ouvert au Département, sous réserve de votre ratification, un crédit de fr. 5500, se sont montés à la somme de fr. 7359, qui a été couverte par un crédit supplémentaire accordé en décembre par l'Assemblée fédérale (F. féd., IV. 685; Rec. off., nouv. série, III. 270).

Sur une demande du Comité d'organisation du *cinquième Congrès international des sciences médicales*, qui a eu lieu à Genève du 9 au 16 septembre, demande appuyée par la Société médicale suisse, nous avons assuré à ce Comité une subvention maximum de Fr. 10,000, à prendre sur notre imprévu, pour aider à couvrir les frais d'impression de ce Congrès. Cette décision a été basée sur la considération, d'une part, que, à teneur des art. 33 et 69 de la Constitution fédérale, les autorités fédérales ont à intervenir d'une manière de plus en plus effective dans tout ce qui concerne la police sanitaire et le développement des sciences médicales, et, d'autre part, que dans les autres pays qui ont déjà reçu le Congrès (Paris 1867, Rome 1869, Vienne 1873, Bruxelles 1875), les Gouvernements se sont imposés des frais beaucoup plus considérables. Le Canton et la ville de Genève ont d'ailleurs aussi accordé des subventions. Par circulaire du 30 avril et sur une demande spéciale du Comité en question, nous avons invité les principaux Etats des deux hémisphères à bien vouloir participer au Congrès; et, en date du 30 juillet, nous leur en avons transmis le programme. Le Département a provoqué une diminution des droits de péage en faveur des membres étrangers. Le Congrès a été ouvert par le Chef du Département, chargé de représenter l'autorité fédérale. Au sujet de la participation des autres Etats au Congrès et des délibérations qui ont eu lieu, nous renvoyons aux procès-verbaux imprimés.

Le *deuxième Congrès météorologique international*, qui devait avoir lieu au mois de septembre à Rome et pour lequel nous avions désigné M. le professeur Plantamour, à Genève, a été renvoyé à un temps plus propice par le Gouvernement italien donnant en cela satisfaction à des vœux exprimés de plusieurs côtés.

Un programme de concours pour un mémoire sur l'histoire orientale à l'occasion du *4<sup>me</sup> Congrès international des Orientalistes*, à Florence, qui nous a été transmis par le Ministre italien des Affaires étrangères, a été publié dans la Feuille fédérale (I. 228), ainsi qu'une modification à ce programme (II. 760).

M. le Dr Guillaume, directeur du pénitencier à Neuchâtel et secrétaire du *Comité international pour l'amélioration du système pénitentiaire*, a assisté, avec notre autorisation, à la conférence tenue par ce Comité à Bruxelles du 22 au 29 mars, et il nous a transmis ensuite son rapport sur les délibérations qui ont eu lieu (18 avril). La

question de la convocation en 1878, décidée par la Conférence, d'un *Congrès pour l'amélioration du système pénitentiaire, à Stockholm*, a été renvoyée au Département de Justice et Police, qui dorénavant gardera cette affaire en mains.

Nous avons appris indirectement que le Gouvernement austro-hongrois avait l'intention de réunir une conférence de délégués des Etats avoisinants, qui aurait pour tâche de proposer un *système uniforme de numérotage dans le commerce des flasques*, uniformité vivement désirée et réclamée par les manufacturiers suisses, et nous avons chargé la Légation suisse à Vienne de prendre des renseignements sur l'état de la question. Jusqu'à présent, rien d'officiel n'a transpiré au sujet de cette affaire.

## V. Oeuvres d'utilité et de bienfaisance publiques.

### 1. Agriculture.

#### A. En général; subsides accordés à des sociétés.

La motion présentée au Conseil national dans la session de décembre 1876, concernant une *Commission permanente d'experts pour l'agriculture à adjoindre au Département*, a été écartée le 22 juin par le Conseil national (F. féd. III., n° 39, annexe, page 17). En raison de cette décision, nous avons pu d'autant moins donner suite à une pétition de la Société suisse d'agriculture qui, s'appuyant sur cette motion, demandait la création d'un secrétariat permanent joint à une commission d'experts pour l'agriculture.

Cette dernière question avait déjà été renvoyée à notre examen par votre postulat du 24 juillet 1875, qui avait aussi en vue la création d'une station d'essais chimiques et l'organisation de cours d'agriculture spéciaux destinés à former des maîtres itinérants. Par notre message et projet d'arrêté du 6 novembre 1876, nous vous avons proposé qu'on s'en tienne à la création d'une station d'essais chimiques pour l'agriculture à l'Ecole polytechnique, et qu'on écarte les deux autres parties du postulat (F. féd. 1876, IV. 709). Cette affaire, ajournée dans la session de décembre de l'Assemblée fédérale, a été réglée par l'arrêté fédéral du 17 mars, dans le sens de l'adoption de nos propositions (Rec. off., nouv. série, III. 57). Pour l'exécution de cet arrêté, voir le rapport annuel du Polytechnicum.

Nous renvoyons, pour les détails des travaux et des comptes de la Société suisse d'agriculture, dont les entreprises sont subventionnées par la Confédération, aux rapports spéciaux, en partie imprimés, sur la matière. — Il a été alloué à la *Société suisse d'agriculture*, pour divers bts, une subvention fédérale s'élevant eu total